

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Monsieur le Maire, il s'agit là de la transformation du statut de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts de Lyon que nous présentons aujourd'hui à votre approbation. Comme vous le savez, l'Ecole Nationale des Beaux-Arts est aujourd'hui reconnue comme une des meilleures écoles de France et elle participe pleinement à l'attractivité de notre ville dans le domaine de l'art contemporain.

Cette évolution nécessaire participe à la fois des évolutions statutaires engagées dans le cadre de la réforme LMD (Licence, Maîtrise et Doctorat) depuis 2002, en application des accords de Bologne de 1999 réformant l'enseignement supérieur au niveau européen avant fin 2010.

Mais c'est aussi une volonté de la Ville, après la fusion de l'Ecole des Beaux-Arts et de l'Ecole des Arts appliqués, le déménagement de notre école sur le site des Subsistances. Voilà le troisième volet de la modernisation de cette école.

Cette évolution statutaire a notamment pour objectifs d'assurer une meilleure visibilité des écoles au niveau international et de favoriser la circulation des étudiants dans l'espace européen ; de renforcer la qualification et donc l'insertion professionnelle et accroître l'attractivité de nos enseignements.

Je voudrais rappeler que l'école de Lyon forme plus de 300 étudiants et si peu de ses étudiants sont appelés à mener une carrière artistique, ils sont de plus en plus reconnus pour leur formation très pluridisciplinaire.

Il s'agit maintenant d'harmoniser les diplômes et de permettre que les 5 écoles de notre territoire et en particulier, celles de Lyon, puissent avoir une visibilité plus grande.

Lyon avec l'ENSATT (Ecole Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Théâtre), et le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse dispose sur son territoire de deux grandes écoles d'enseignement artistique et l'Ecole des Beaux-Arts, vient renforcer ce pôle d'enseignement artistique qui est un des fleurons de notre territoire.

La transformation en établissement public de coopération culturelle entraîne bien sûr des modifications statutaires. Les 150 agents de différents statuts seront regroupés sous la responsabilité de cette nouvelle entité juridique. Le budget actuel était de 6 M€ sur les fonctions ressources de la Ville, plus des locaux et moyens mobiliers qui sont attribués. Demain, l'EPCC gèrera 8 M€ et traitera en totalité des tâches financières, ressources humaines, juridiques et bien entendu, les marchés.

En pratique, pour nous, cela va représenter 200 000 euros de supplément mais sur un engagement de l'école à être lissés sur les années à venir et bien entendu, l'EPCC permet l'entrée directement de l'Etat et de la Région dans la gestion de cette nouvelle entité.

Nous devons pouvoir créer cette école d'ici l'été pour que l'année universitaire 2010-2011 puisse se faire sous cette nouvelle formule.

Mme BONNIEL-CHALIER Pascale : Monsieur le Maire, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, la transformation de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts de Lyon (ENBA) en EPCC nous offre une belle opportunité de donner un coup de projecteur sur cet établissement dont on parle trop peu.

Nous souhaitons tout d'abord souligner le succès de cette école aux plans national et international ; sa renommée était encore récemment soulignée dans le mensuel *Beaux arts* et il y a quelques mois, elle apparaissait comme une des plus cotées parmi les écoles d'art au plan national, dans le dossier thématique sur l'enseignement supérieur du magazine *Télérama*.

Sa spécialisation en designs graphiques, textiles et d'espaces la situe comme une école en pointe dans différentes filières artisanales, industrielles et en aménagement urbain pour former les futurs professionnels et pour « penser la ville de demain ».

J'aimerais attirer votre attention sur les potentialités de la ville de Lyon en matière d'enseignement artistique supérieur. Dans ce domaine, nous sommes particulièrement privilégiés. Nous accueillons sur le territoire lyonnais plusieurs écoles uniques telles que l'ENSATT, le CNSMD et l'ENS Lettres ainsi que des écoles nationales de renom telles que l'école d'architecture et l'ENBA (Ecole Nationale des Beaux-Arts), sans parler des filières artistiques et culturelles de l'Université Lyon 2 en train de développer un projet d'Institut de la Culture et de la Communication.

La Ville de Lyon est probablement la mieux dotée après Paris. A notre charge d'en prendre conscience, de le considérer comme un atout et de le valoriser à sa juste mesure. C'est sans doute une ressource moins visible que notre politique événementielle mais c'est une grande chance pour le devenir de notre ville.

Le dossier qui nous occupe aujourd'hui est capital pour l'ENBA. Il s'agit de doter l'école d'un statut juridique autonome pour qu'elle puisse rentrer dans la « cour des grands » et satisfaire aux critères de Bologne sur la masterisation des diplômes. A la rentrée 2011, l'ENBA délivrera le DNSEP (Diplôme national supérieur d'expression plastique) sous la forme d'un Master 2 dont l'équivalence sera garantie au plan européen, ce qui facilite la mobilité artistique et professionnelle des

diplômés. Force est de constater que de nombreuses universités extra-européennes sont en train de s'aligner actuellement sur ce système de masterisation.

C'est donc le premier EPCC dont la ville de Lyon se dote après plusieurs tentatives difficiles (Opéra, Théâtre des Célestins...) et, aux dires mêmes de son directeur, c'est plutôt une transformation positive. Un des avantages essentiels pour l'ENBA, c'est de gagner en autonomie pour signer des contrats avec des partenaires de nature différente et de faciliter la gestion et sa capacité de réaction.

Je voudrais aussi insister sur l'engagement de la Ville de Lyon dans ce choix de statut qui ne signifie pas éloignement ou retrait, bien au contraire, mais plutôt plus de possibilités de développement de l'école et de renforcement des financements croisés. Je rappelle que les EPCC ont été créés sous un gouvernement de Gauche afin de trouver une alternative à l'association loi 1901 et à la régie directe, pour une gestion culturelle sécurisée et plus adaptée à la souplesse requise par les secteurs artistiques.

Cependant, il faut aussi souligner quelques ombres à ce tableau en rappelant la structure budgétaire de l'établissement : 75 % du financement provient aujourd'hui de la Ville de Lyon. Je rappelle que certaines ENBA sont financées majoritairement par le Ministère de la Culture, celle de Paris comme souvent (notre histoire culturelle jacobine en est la cause !), mais aussi certaines en régions. La Région Rhône-Alpes apporte une contribution non négligeable d'environ 400 000 € (parfois plus certaines années) et l'Etat seulement 450 000 euros, environ 10 % du budget. Si l'on peut se réjouir que l'ENBA de Lyon fasse partie des six écoles qui expérimentent ce nouveau système au plan national, on aimerait que le Ministère de la Culture accorde une plus grande attention à notre politique culturelle et soutienne de manière plus vigoureuse la Ville de Lyon dans ses efforts.

J'attire aussi votre attention, une fois de plus, sur les conséquences dramatiques de la réforme des Collectivités territoriales si elle est maintenue en l'état et de la suppression de la clause de compétences générales sur les cofinancements régionaux, alors même que la loi de 2004 sur le transfert des enseignements artistiques pose une série de difficultés, notamment aux conservatoires de musique et de danse, ce qui a, d'ores et déjà, stoppé l'application de la loi Raffarin.

Le rôle de la Région en matière de soutien aux enseignements artistiques supérieurs et de formation professionnelle pour la culture, à l'instar de son rôle en matière d'enseignement supérieur en général, est aujourd'hui essentiel. C'est d'ailleurs une des priorités du programme régional d'Europe Ecologie et des Verts en faveur des arts et de la culture. Le soutien que la Région apporte à l'ENBA pour l'aide à l'insertion professionnelle, pour l'édition de catalogues, au post-diplôme à l'étranger

et aux projets pédagogiques entre écoles de la région est extrêmement précieux.

Enfin, je voudrais finir par une prospective : quelques écoles sont aujourd'hui sous la responsabilité des Communautés d'agglomération ou des Communautés urbaines : c'est le cas à Clermont Ferrand et à Annecy par exemple. Nous, Ecologistes, plaidons pour que le chantier de réflexion sur la prise de compétence culture au niveau du Grand Lyon soit plus actif : à ce titre, le Conservatoire à Rayonnement Régional et l'ENBA pourraient être une priorité.

Nous voterons avec satisfaction ce rapport.

M. HAVARD Michel : C'est simplement pour rappeler, sur la base de notre cher règlement intérieur, le respect des temps de parole. Je n'avais pas eu l'occasion de le faire récemment. La nature des propos tenus dans l'intervention s'éloignait un peu de notre dossier, je me sens obligé de le faire en vous demandant, Monsieur le Maire, de faire respecter le temps de parole que nous prenons tous ensemble lors de la Conférence des Présidents, tout simplement.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)